

— C R E D O C —

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

FEMMES, DES OPINIONS SOUS CONTRAINTES

Michel Grignon

Sou1986-2242

JUIN 1986

Femmes, des opinions sous
contraintes / M. Grignon. Juin 1986.

CREDOC•Bibliothèque



L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE
ERET - 75013 PARIS - TEL. : 584-14-20

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE
ET L'OBSERVATION
— DES CONDITIONS DE VIE —

FEMMES, DES OPINIONS SOUS CONTRAINTES

Michel Grignon



JUIN 1986

R 66

Directrice : C. Blum
Président : B. Jouvin
N°4943

Sommaire:

Introduction...	P. 3
Partie I: Travailler ou pas: les conséquences différentes d'un objectif commun...	P. 7
I-1): Vie professionnelle/vie personnelle: un problème non spécifiquement féminin...	P.10
I-2): Des perceptions différentes...	P.14
I-3): Les choix des horaires de travail: des arbitrages différents selon le sexe...	P.21
Partie II: Relativiser l'idée d'une opinion féminine...	P.25
II-1): En cas de chômage prolongé...	P.27
II-2): Divorce, justice, pouvoirs publics...	P.32
II-3): Insécurité et inquiétude...	P.34
II-4): Que faut il attendre de l'enseignement?...	P.37
Bibliographie...	P.43
Annexe: Analyse de la variance sur données catégorisées...	P.45

RESUME

**Femmes,
des opinions sous contraintes**

Il s'agit d'une lecture de l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" visant à mettre en lumière des opinions et attitudes caractéristiques de la population féminine. De cette enquête multithèmes, cinq centres d'intérêt ont été privilégiés, à la demande du Ministère des Droits de la Femme, puis regroupés en deux parties, relativement indépendantes.

En premier lieu, on s'est intéressé aux choix qu'effectuent les ménages pour concilier activité professionnelle et vie familiale. En la matière, le point le plus important est que, dans leurs arbitrages, les couples ne montrent pas d'affrontement ou de négociations conflictuelles entre hommes et femmes. Les décisions d'entrée (ou de sortie) du marché du travail de la femme résultent d'une situation concernant le ménage en entier et non chaque individu différemment. Ce choix est alors pris en fonction de normes, elles aussi communes, mais édictant des comportements différents selon les sexes. C'est seulement ici que sont repérables des différences de comportements, sensibles notamment en matière de gestion du temps de travail (préférences pour les aménagements quotidiens ou au contraire pour les congés plus longs).

Que la situation soit commune apparaît nettement dans le fait que les femmes actives ne déclarent pas beaucoup plus que les hommes ressentir de conflits entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle (respectivement 40% des femmes pour 37% des hommes). De plus, les différences les plus nettes concernent les individus de situations matrimoniales particulières et non les couples (mariés ou cohabitants): ainsi, chez les divorcés, 45% des femmes ressentent des conflits entre ces deux domaines de leur vie, contre seulement 32% des hommes.

Que les normes soient communes se manifeste encore plus nettement. Lorsque l'on demande aux Français leur avis sur l'activité féminine, les femmes ne se montrent pas plus favorables que les hommes: pour les deux sexes, 56% des individus choisissent les réponses opposées au travail d'une femme hors de son foyer.

Mais que les comportements concrets soient différents, l'examen des préférences affichées en cas de réduction du temps de travail le prouve nettement. En effet, si 48% des femmes choisiraient alors des solutions leur garantissant plus de souplesse dans leur gestion du temps quotidien (ce qui n'est le cas que de 35% des hommes), on trouve 58% d'hommes optant pour de plus congés hebdomadaires, mensuels ou annuels (seules 43% des femmes en faisant autant). Il est de plus intéressant de constater que c'est parmi les couples mariés, qui montraient le moins de différences sur les déclarations de conflits que l'on trouve le plus grand écart sur les choix d'aménagement du temps (56% des femmes mariées choisissent la souplesse journalière pour 39% seulement des hommes mariés).

Les quatre autres thèmes abordés, pour divers qu'ils sont, peuvent être rapprochés par la nature des questions qu'ils ont suscités. Il s'agissait en effet d'appréhender des opinions, c'est à dire des jugements et appréciations, mais aussi des connaissances et des souhaits, à propos de la prise en charge sociale de problèmes quotidiens. Or, il ressort de ces quatre études qu'il n'existe pas de demande de prise en charge de la part de la population féminine qui ne soit pas motivée par une situation particulière aux femmes. Ceci est vrai aussi bien de la protection sociale pour les chômeurs, ou de l'inquiétude face aux cambriolages ou aux maladies graves. Face aux problèmes de divorce ou de naissance illégitime, les femmes ne sont que légèrement plus "interventionnistes" que les hommes, les différences les plus faibles concernant les individus âgés de 40 à 59 ans.

Le seul domaine sur lequel une spécificité de l'opinion féminine apparaît nettement est celui de l'enseignement. En effet les conceptions d'une bonne éducation se répartissent au sein de la population féminine en fonction des trajectoires des femmes par rapport à leur mère (c'est à dire, en fonction des différences entre le niveau de diplôme de leur mère et le leur propre). Cette influence du diplôme maternel est véritablement caractéristique de la population féminine, dans la mesure où c'est le diplôme du père qui se révèle le plus explicatif dans l'ensemble de la population.

Cependant, ces traits généraux de la population féminine ne peuvent masquer le point le plus important révélé par l'enquête "Aspirations": la dispersion des opinions à l'intérieur de la population féminine selon des critères comme l'âge, la génération, le statut professionnel, le diplôme, ou la trajectoire scolaire par rapport à chacun des parents, est beaucoup plus forte que la différence entre hommes et femmes de toutes conditions. Les exemples abondent tout au long de l'enquête pour illustrer ce résultat, et l'on peut ici en retenir le plus net, et le plus régulier. Alors que, on l'a vu, les différences entre hommes et femmes sur les déclarations de conflits étaient minimes, on trouve plus de 26 points d'écart sur le même sujet entre les femmes "Personnel de service" et les femmes "Cadres moyens", comme le montre le tableau ci-dessous:

% de femmes déclarant des conflits entre travail et vie personnelle dans chaque catégorie socio-professionnelle.

!pers.service!	ouvrières	employées	cadres moy	cadres sup!
26.3	33.1	35.5	52.4	47.9

LE SYSTEME D'ENQUETES SUR LES CONDITIONS DE VIE ET
LES ASPIRATIONS DES FRANCAIS
Caractéristiques générales

ECHANTILLON

Représentatif de la population nationale, âgée de 18 ans et plus, il est composé chaque année de 2000 individus.

DATES DES ENQUETES

Chaque année : novembre-décembre de 1978 à 1985

ETUDE REALISEE A LA DEMANDE OU AVEC LA PARTICIPATION DE,

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales
Le Commissariat Général du Plan
Le Ministère de l'Environnement
Le Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts
L'Observatoire Economique et Statistique des Transports
Le Service des Etudes, de la Recherche et de la technologie (Ministère des Transports)
L'institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité
Le Centre d'Etudes des Transports Urbains
La Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière
L'Electricité de France
L'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie
L'Observatoire de l'Energie
Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi
Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation
Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère de l'Education Nationale
Ministère de l'Education Nationale chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
La Délégation à la Condition Féminine
La Société Nationale Elf Aquitaine
Le Groupe BSN
La Fédération Française des Sociétés d'Assurances
La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

THEMES

Famille, logement, cadre de vie quotidien, énergie, environnement, emploi, transports, éducation, santé, situation économique, environnement familial et social, vacances, temps libre, loisirs, politique sociale.
Thèmes généraux : société, progrès, inquiétude, solidarité.

REALISATION

Ludovic LEBART (Directeur scientifique), Françoise BOSCHER, Ghislaine DROUAULT, Catherine DUFLOS, Michel GRIGNON, Françoise GROS, Laurence HAEUSLER, Philippe PLEUVRET.

Comment les femmes perçoivent-elles l'activité et le monde du travail? Comment vivent elles leur quotidien? Existe-t'il une opinion féminine, et dans quels domaines? Le sexe est-il un critère décisif de l'expression de certains arbitrages? L'âge, l'activité, la catégorie sociale ou la génération ne sont-ils pas plus explicatifs de certaines déclarations que la féminité?

Telles sont très schématiquement quelques unes des questions auxquelles on souhaitait répondre par une "lecture femmes" de l'enquête "conditions de vie et aspirations des Français" réalisée chaque année au C.R.E.D.O.C., depuis 1978 (voir encadré ci-contre).

Soulignons que les questions de l'enquête n'ont pas été élaborées spécifiquement pour définir une opinion féminine ou mesurer la situation des femmes dans le monde du travail. On s'est donc attaché principalement à déterminer les caractéristiques de la population féminine, ou à apprécier ce qui la distingue de la population totale. Pour ce faire, on a utilisé, dès que le questionnaire le permettait, huit vagues d'enquête, soit 16000 individus. Lorsque les questions traitées étaient dans l'enquête depuis 1978, on a donc pu réaliser des croisements fins sur l'âge ou les caractéristiques socio-démographiques des individus (diplômes, profession, statut matrimonial).

En outre, la forme même des questions impliquait de mener des analyses de type micro-économique ou micro-sociologique et non d'apporter de nouvelles descriptions des conditions objectives de la vie des femmes. Néanmoins, les données factuelles de l'enquête (âge, formation, profession, statut matrimonial, type d'habitat) permettent de relier des opinions, des perceptions, ou des expressions normatives aux situations objectives auxquelles elles sont liées statistiquement.

On s'intéressera d'abord à ce que perçoivent les femmes de leur situation sur le marché et dans le monde du travail. Dans cette étude de l'activité, il s'agit bel et bien d'appréhender une situation qui est mal connue. Les réponses des enquêtées sont un moyen de mieux connaître les composantes du choix entre activité salariée et activité domestique, ou tout au moins de dégager les normes et représentations mentales qu'il recouvre.

Puis, on étudiera les expressions de ce vécu quotidien dans leur conceptions normatives de certains problèmes non spécifiquement féminins: chômage et protection sociale, sécurité publique, intervention juridique dans les problèmes familiaux, rôle des parents dans l'éducation des enfants.

Dans ce second cas, c'est à l'étude des opinions en elles mêmes que l'on s'attachera, les expressions étant alors le centre d'intérêt, et non la description de situations que des enquêtes factuelles sont beaucoup mieux à même de fournir.

De cette analyse des particularités des situations ou des perceptions féminines ressortent trois faits saillants et une conclusion.

-tout d'abord, les trois faits saillants:

_Les femmes ne déclarent pas nettement plus souvent que les hommes ressentir des conflits entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Comme on sait que les contraintes de la vie domestique pèsent majoritairement sur les femmes, il conviendra alors de s'interroger sur le sens que donnent les enquêtés aux expressions "conflit", et "vie personnelle".

_De même, les femmes ne se montrent pas plus favorables que les hommes au travail féminin et on peut même observer des femmes travaillant à l'extérieur condamner l'activité féminine. Il convient donc, là encore, de s'interroger sur le sens exact de la question posée et sur l'incidence d'une formulation sur les réponses des enquêtés.

_Enfin, les femmes déclarent relativement souvent ressentir de l'inquiétude, rencontrer des difficultés, ou envisager l'avenir avec pessimisme, et ceci sur des sujets assez variés. Sans qu'il soit question d'isoler une "opinion féminine", tant est grande l'hétérogénéité de la population féminine, on ne peut que constater une sur-inquiétude relative de cette population.

-La conclusion ne concerne pas un sujet particulier, mais ressort plutôt d'une constatation s'appliquant à tous les thèmes abordés dans la présente lecture de l'enquête: la dispersion des opinions à l'intérieur de la population féminine (la même constatation s'appliquant à la population masculine, évidemment) selon d'autres critères comme l'âge, la génération, le statut professionnel, le diplôme, ou la trajectoire scolaire par rapport à chacun des parents, est beaucoup plus forte que la différence entre hommes et femmes de toutes conditions. En quelque sorte, il n'existerait pas d'opinion féminine à proprement parler, mais plutôt des conséquences différentes selon le sexe de caractéristiques socio-démographiques aux effets massifs et déterminants. Par exemple, on constate beaucoup moins de différence entre les déclarations des hommes et celles des femmes qu'entre celles des cadres supérieures et celles des employées. Le sexe n'est donc pas, de façon générale, une caractéristique déterminante, mais apparaît bien plus comme un facteur conditionné, ce qui signifie que les différences hommes femmes dépendent de la sous population sur lesquelles on les étudie: par exemple, parmi les plus de 60 ans, les femmes sont plus réfractaires que les hommes à l'activité féminine alors que c'est le contraire chez les moins de 60 ans.

L'étude se divise donc en deux parties: -Travailler ou pas: les conséquences différentes d'un objectif commun.

-Relativiser l'idée d'une opinion féminine.

PARTIE I.
TRAVAILLER OU PAS:
LES CONSEQUENCES DIFFERENTES D'UN
OBJECTIF COMMUN

1) Travailler ou pas: les conséquences différentes d'un objectif commun...

De 45% en 1968 pour les femmes de 25 à 54 ans, le taux d'activité féminine est passé en 1985 à 69% pour les 25-39 ans et à 61% pour celles qui ont entre 40 et 54 ans. Désormais, en 1985, sur 24.200.000 actifs, plus de 10 millions sont des femmes, soit 41,6% du total. En 2010, on prévoit que 11,5 millions de femmes seront sur le marché du travail; ceci représenterait 45% de la population active 1 .

Un mouvement d'une telle ampleur, dans un laps de temps relativement court, comparé aux temporalités longues de la démographie, a suscité de nombreuses interrogations. Parallèlement, les tentatives d'explications se sont multipliées.

On peut, schématiquement, les regrouper autour de deux idées. La première fait jouer un rôle prépondérant aux stratégies d'offre de la part des entreprises. Dans une situation de plein emploi de certaines catégories de la main d'oeuvre masculine, il serait fait appel aux femmes. De même, le développement de nouvelles activités, notamment dans le secteur tertiaire, suppose d'autres actifs que l'on va chercher parmi les femmes. Mais aussi, en période de chômage, le besoin d'emplois plus flexibles (temporaires, à temps partiel), incitera les entreprises à employer plus souvent des femmes, mieux disposées a priori à accepter ce type d'emplois. 2;3

Dans un tel schéma, le salaire féminin devient un élément décisif du revenu du ménage. Ce salaire est attendu et intégré dans les projets du couple: il marque définitivement la structure de consommation des ménages, rend plus aisé l'accès à la propriété, conditionne très souvent l'obtention de crédits et facilite l'avenir scolaire des enfants 4;5 .

Dès lors, travailler ou non devient, pour une femme, une question un peu formelle; outre les idéaux, les contraintes financières, et surtout, les décisions passées jouent fortement.

Dans le second type d'analyses, on ne considère que la décision d'offre de travail de la part d'un ménage. Ce dernier, à l'image du "petit pays dans le vaste monde", considère les données externes (coût de la consommation, salaire, fiscalité) comme immuables et indépendantes de sa volonté. L'environnement étant fixé, le ménage doit à un instant donné, faire le choix le plus efficace entre travail domestique et travail salarié. Les arguments de ce choix sont, selon les analyses, d'ordre économique (conséquences fiscales du salaire féminin, salaire horaire comparé aux coûts de remplacement du travail domestique), ou d'ordre sociologique: le "valorisé" passant au "valorisant", le statut de salarié est perçu comme le seul acceptable et présentable. La restriction "à un instant donné" fait de ce genre de calcul une démarche plus normative que descriptive. En d'autres termes, les engagements passés d'un ménage (notamment, les emprunts contractés) peuvent contraindre celui ci à opérer un choix qui n'est pourtant pas optimal à l'instant considéré, au regard de sa situation micro-économique ou micro-sociologique.

La plupart de ces modèles micro-économiques ou micro-sociologiques se fondent sur une dissymétrie à l'intérieur du ménage entre l'homme et la femme, laquelle affecterait directement les choix des uns et des autres. Ces choix découleraient de façon logique d'objectifs eux mêmes différents. En fait, tous les modélisateurs des choix familiaux admettent que ces hypothèses ne sont pas les seules logiquement envisageables, mais ils les considèrent comme les plus réalistes. Ces présupposés, rarement explicités, se retrouvent en filigrane dans les modèles micro-sociologiques et micro-économiques.

- Le salaire espéré féminin est toujours inférieur au salaire espéré masculin, conformément à la conception pourtant sérieusement ébranlée du salaire d'appoint.
- Le choix entre travail domestique et travail salarié ne porte que sur un seul individu (en l'occurrence la femme), et aucune autre solution n'est envisagée, comme des combinaisons de temps partiels à taux différents des deux membres du couple.
- Les objectifs de la femme (se valoriser par un travail salarié identique à celui des hommes) sont différents de ceux du couple (élever ses enfants et réussir sa vie familiale).

Sur ces bases, les modèles sont condamnés à la maximisation d'un objectif peu clair, sous des contraintes qui ne le sont pas d'avantage. Chacun en tire des arguments "pro domo". Certains natalistes, pour dénoncer le travail féminin comme facteur de la dénatalité, et des "modernistes" pour accuser le quotidien familial de contraindre outre mesure les femmes.

Il ne s'agit évidemment pas, dans le cadre de la présente partie, de tester les différents modèles (ou d'en établir de nouveaux) des décisions familiales ou du partage des tâches au sein des couples, mais seulement de remettre en cause les a priori décrits ci dessus, dans le cas particulier des décisions d'activité. L'hypothèse contradictoire à laquelle on se réfère conduit à la description suivante, largement corroborée par l'enquête "Aspirations": loin d'être un objet de négociations ou d'affrontements entre l'homme et la femme, la décision d'entrer (ou de sortir) sur le marché du travail pour la femme résulterait d'une situation concernant le ménage en entier et non chaque individu différemment. Ce choix serait arbitré en fonction de normes, elles aussi communes mais édictant des comportements différents selon les sexes. D'une certaine manière, on retrouve ici un résultat signalé au passage par M. Glaude et F. de Singly () qui cherchent à déterminer les règles de l'organisation domestique à travers les attributions des tâches et des responsabilités. Outre les typologies mises en évidence, qui montrent clairement la complexité de la notion du partage des rôles, on peut noter que les domaines concernant la profession, actuelle, potentielle, ou future, de chaque individu du ménage ne peuvent être traités comme les autres aspects, plus prosaïques de la vie familiale (tâches domestiques, choix d'investissement et d'équipement, préférences de consommation), en raison du refus des enquêtées de se prononcer sur ce thème. En effet, aux questions "qui prend les décisions finales en ce qui concerne le choix entre plusieurs situations pour le mari", et "qui prend les décisions finales en ce qui concerne l'activité de la femme", les taux de non réponses sont

respectivement de 30%, et 22%! Or, il s'agit ici de véritables refus de répondre et non de simples "sans objet", comme cela se produit pour la question sur les vêtements des enfants pour les ménages n'ayant pas d'enfants. On trouve donc, sur ces sujets, une réticence significative à répondre, qui semblerait indiquer que les arbitrages relatifs aux interactions ressources-dépenses du ménage sont le fait d'une norme de comportement transcendant la décision individuelle et, de ce fait, impliquant de forts tabous.

C'est, semble-t'il, en interprétant de la sorte les déclarations des enquêtés sur leurs arbitrages entre travail et vie personnelle que l'on appréhendra au mieux une situation dont les conséquences sur les choix d'horaires ou de "carrière" apparaissent dans l'enquête, au niveau individuel. En ne s'attardant pas sur les notions de rôles des hommes et des femmes, mais en explicitant les normes de référence concernant les choix familiaux, on appréciera mieux les différences de perceptions et d'expressions vis-à-vis des situations quotidiennes, ainsi que les conséquences pratiques que peuvent avoir les arbitrages sur les choix d'horaires et d'aménagement du temps.

Pour cela, on décrira tout d'abord les différences d'opinions liées aux diverses caractéristiques des individus; on s'intéressera donc aux différences entre populations féminine et masculine bien sûr, mais aussi aux différences entre les générations successives de femmes ou entre les catégories sociales à l'intérieur de la population féminine.

Une fois analysées ces conceptions normatives, on pourra décrire les comportements affichés par les enquêtés, en matière d'aménagement du temps de travail, en connaissant mieux ce que leurs conceptions normatives sont susceptibles d'induire sur de telles déclarations.

1_1) Vie professionnelle/vie personnelle: un problème non spécifiquement féminin

La décision d'entrer sur le marché du travail afin d'y occuper un emploi salarié résulte d'un arbitrage entre les différentes missions assignées aux ménages. De façon résumée, on peut classer ces missions en deux catégories: l'une, financière et sociale, impose au couple de maximiser ses revenus courants et de réussir ses projets d'investissements (immobilier, notamment). L'autre, tournée sur le couple lui même, réunit les objectifs de réussite affective, psychologique, d'éducation des enfants, mais aussi la gestion courante de l'économie domestique. Il s'agit bien évidemment d'un regroupement simplificateur, ce qui signifie qu'une représentation en termes d'arbitrages entre ces deux catégories n'épuise pas, loin de là, tous les choix du ménage. On raisonnera donc "en première approximation" en considérant qu'il existe deux éléments distincts et homogènes de la vie individuelle, sujets à arbitrages. L'argument fondamental de cet arbitrage est souvent le temps, (le travail à temps partiel permettant de considérer le choix d'activité comme divisible), mais on tentera par la suite de tenir compte d'arguments secondaires, décisifs dans une stratégie de carrière, comme la répartition de ce temps de travail et la "disponibilité" que l'on peut offrir à un employeur.

Avant toutes choses, il convient de rappeler les taux d'activité féminine selon le statut du mari et, surtout, le nombre d'enfants du ménage, tels qu'ils apparaissent dans l'enquête Emploi menée par l'I.N.S.E.E. en 1981 et exploitée notamment dans ()

Tableau 1: Taux d'activité en 1981

En % de la catégorie considérée.

!	!	!
!	Femmes seules avec enfant...	! 78.8 !
!	-----	!-----!
!	Femmes mariées à un inactif...	! 14.6 !
!	-----	!-----!
!	! sans enfant	! 11.8 !
!	dont... !	! !
!	! avec enfants	! 34.2 !
!	-----	!-----!
!	Femmes mariées à un actif...	! 58.9 !
!	-----	!-----!
!	! sans enfant	! 66.3 !
!	! avec un enfant	! 68.2 !
!	dont... ! avec deux enfants	! 58.3 !
!	! trois enfants ou +	! 35.3 !
!	-----	!-----!

Source : INSEE, Enquête emploi 1981.

De l'analyse de ces taux d'activité ressortent deux caractéristiques des liens entre fécondité et activité. En effet, si le taux d'activité à

situation matrimoniale donnée a tendance à diminuer quand le nombre d'enfants croît ce qui semblerait donner raison aux modèles les plus simplistes, il n'en reste pas moins que ce phénomène est loin d'être aussi régulier que le calcul économique ne le laisserait prévoir. En effet, ne voit-on pas le taux d'activité progresser entre la catégorie "femmes mariées à un actif sans enfant" et la catégorie "femmes mariées à un actif, avec un enfant", en parfaite contradiction avec les processus d'arbitrages décrits ci-dessus?

Ce tableau montrant l'ambiguïté des liens entre contrainte familiale et contrainte professionnelle, il semble nécessaire de considérer le choix d'activité comme un compromis entre deux objectifs plutôt que comme le désir de réaliser un objectif (le travail) sous contrainte (la famille). En refusant de systématiser a priori le choix d'activité des femmes, on demande simplement aux enquêtés s'ils ressentent des conflits entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, sans préjuger de l'origine du conflit. On peut alors constater que les femmes ne déclarent pas significativement plus de conflits entre ces deux pôles de leur vie que les hommes. De plus, cette différence décroît avec l'âge (jusqu'à 60 ans tout au moins).

Tableau 2: *Les femmes ne déclarent pas nettement plus de conflits que les hommes*

Question: "Ressentez vous des conflits entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle?"

% de réponses "oui" dans chaque catégorie

	- de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et +
femmes	33.8	47.4	34.4	N..S
hommes	28.4	41.8	33.8	25.3

total femmes	40.2
total hommes	36.9

On retrouve là le fait que les arbitrages entre les deux objectifs de la vie individuelle sont le fait du couple et non de chacun des individus selon des objectifs différents.

L'interprétation d'un tel indicateur nécessite cependant la plus extrême prudence, tout d'abord parce qu'il sous estime les contraintes objectives, mais aussi parce que l'interprétation de ce que comprennent les enquêtés lorsqu'on leur pose une telle question est loin d'être évidente. En premier lieu, il s'agit d'un estimateur par défaut dans la mesure où l'accord sur l'expression "conflits ressentis" n'est pas

acquis; il se peut fort bien que certains individus se refusent à ressentir des conflits parce que ,leur choix ayant été arrêté une fois pour toutes, il ne saurait être question pour eux de faire état du compromis préliminaire à ce choix. Ensuite, le sens d'une telle question est grandement tributaire de la conjoncture économique, les difficultés financières ou la crainte du chômage pouvant pousser les individus à se déclarer plus mécontents en général, les conflits entre vie professionnelle et vie personnelle "profitant" en quelque sorte de ce mécontentement général. C'est ce que semble montrer l'évolution des déclarations sur les conflits ressentis, évolution beaucoup plus chahutée que celle des conditions de vie n'aurait pu le laisser prévoir.

Tableau 3: *Des conflits plus ressentis quand la conjoncture est perçue comme sombre par les enquêtés.*

% de femmes ressentant un conflit travail-vie personnelle

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
28.6	38.1	37.3	34.4	46.2	40.6	40.7	39.3

Indicateur de pessimisme sur le pouvoir d'achat passé de l'ensemble des Français (différence entre le pourcentage d'optimistes, et celui de pessimistes).

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
18.4	12.4	-2.3	0.9	-13.3	-20.5	-48.6	-38.9

Enfin, on peut noter que la taille de la famille n'augmente pas les conflits ressentis de façon proportionnelle: les femmes appartenant à des ménages à deux personnes (majoritairement mariées ou cohabitantes, les mères célibataires restant relativement peu nombreuses) déclarent beaucoup plus souvent que les célibataires ressentir des conflits. En revanche, les augmentations de la taille de la famille au delà de deux personnes (il s'agit alors majoritairement de couples avec enfants) induisent des déclarations de conflits un peu plus nombreuses, sans plus (tableau 4). Ceci ne signifie-t'il pas que l'indicateur ici retenu n'est certainement pas le simple reflet des problèmes effectifs, même s'il n'en est pas totalement indépendant?

Tableau 4: *Le nombre d'enfants augmente moins la fréquence des conflits que la cohabitation.*

% d'enquêtées déclarant ressentir des conflits selon le nombre de personnes du logement.

Nombre de personnes du logement					
Une	Deux	Trois	Quatre	Cinq et plus	
28.1	39.1	42.3	46.3	49.9	
Célib.	Mariée	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	

N.B: Il s'agit d'approximations négligeant les ménages "marginiaux".

1_2) Des perceptions différentes.

Si le problème de l'activité féminine ne se réduit pas à une simple opposition des objectifs masculins et féminins lors du choix entre travail et famille, il n'en reste pas moins que la situation des femmes, et leurs comportements sur le marché du travail sont différents. En faisant abstraction des effets de la demande globale de travail de la part des entreprises, on ne peut chercher à expliquer ces différences que du côté des normes de comportements. En d'autres termes, on recherche désormais l'incidence du macrosociologique dans lequel le ménage est immergé (normes et interdits sociaux) sur les décisions individuelles, et non plus le résultat des affrontements et positions de pouvoirs au sein d'un couple isolé du reste du monde.

Plus précisément, ces normes, partagées par les deux membres du couple, concernent la division du travail au sein du ménage et l'attribution des domaines de responsabilité à chacun.

Tout d'abord, il apparaît nettement que les déclarations normatives "stricto sensu" au sujet du travail féminin partagent la population masculine de la même façon que la population féminine. D'une certaine manière, on montre ici en clair ce que l'on devinait "en creux" précédemment: alors qu'il n'apparaissait pas d'oppositions entre les hommes et les femmes sur le problème des arbitrages entre les objectifs de la vie commune, on découvrira maintenant un accord sur ce qui est prescrit et proscrit.

Il s'agira alors de décrire la structure des déclarations à l'intérieur de la population féminine afin de définir plus précisément les incidences de tels choix normatifs sur ce que les enquêtées considèrent comme leur vie personnelle (responsabilité ou repos?) et leur vie professionnelle (carrière ou obligation?).

Des positions identiques sur la légitimité de l'activité féminine.

On pourrait penser que les femmes réagissent différemment des hommes vis-à-vis de la légitimité du travail féminin. Afin de mieux cerner ce problème, on demande aux enquêtés de choisir parmi cinq opinions concernant le travail féminin celle dont ils se sentent le plus proche. Le choix s'effectue entre les cinq possibilités suivantes:

1. Les femmes qui ont des enfants en bas âge ne devraient travailler sous aucun prétexte;
2. Une femme ne devrait travailler que si un seul salaire ne peut suffire au foyer auquel elle appartient.
3. Les femmes devraient pouvoir travailler dès qu'elles le désirent.
4. Les femmes devraient toujours travailler.
5. Les femmes ne devraient jamais travailler.

Le fait qu'il existe trois réponses défavorables au travail des femmes pour deux favorables seulement perturbe certainement les niveaux absolus. Cependant, le même biais existant pour toutes les sous-populations, la comparaison des réponses de différentes catégories peut

se révéler fructueuse. Il apparaît alors nettement que les différentes normes proposées sont acceptées de façon identique par les hommes et par les femmes.

En effet, si 56,3% des hommes sont plutôt hostiles au travail des femmes (chiffre obtenu en sommant les taux de réponses aux items 1, 2 et 5) cette opinion est partagée par 56,4% des femmes! Toutefois, l'analyse par âge révèle que ce sont les femmes âgées de plus de 60 ans qui se montrent les plus réfractaires au travail féminin, alors qu'au dessous de 40 ans elles y sont sensiblement plus favorables que les hommes des mêmes âges (tableau 5).

Tableau 5 : *Les femmes âgées sont plus opposées au travail féminin que les hommes du même âge*

% de ceux s'opposant(*) au travail féminin parmi les...

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et +
femmes	35.8	42.3	61.7	76.1
hommes	40.7	46.3	62.5	75.3

(*)% obtenus en faisant la somme des enquêtés ayant choisi les réponses 1, 2 ou 5 explicitées ci dessus.

Autre effet âge particulièrement patent : à partir de 40 ans, les femmes deviennent plus sensibles que les hommes (à âge égal) à la présence de jeunes enfants (item 1).

Or, il semble qu'à l'intérieur des opinions défavorables au travail féminin, la raison invoquée permette de distinguer deux niveaux de normes, aux conséquences sensiblement différentes sur les choix entre activité salariée et fécondité-vie familiale. On ne fait ici référence qu'aux deux réponses motivées d'opposition au travail féminin, et non à l'opposition absolue ("*les femmes ne devraient jamais travailler*"), de même qu'on écrira désormais "opinion favorable" pour le seul item 3, en négligeant la position volontariste de l'item 4. Dans le cas où le travail à l'extérieur est reproché aux seules femmes ayant des enfants en bas âge, il reste une possibilité d'arbitrage, radicale certes mais néanmoins pratiquée, qui consiste pour une femme voulant réussir sa carrière à refuser toute vie familiale ou, dans le cadre du mariage, à refuser d'avoir des enfants.

La deuxième réponse (qui ne tolère qu'une femme travaille que lorsque son mari n'est pas capable financièrement de l'en dispenser), présente sous une apparence peut être moins chargée affectivement, une version beaucoup plus inflexible de la norme traditionnelle: en effet, la femme n'a alors plus la moindre autonomie dans l'arbitrage famille-travail, puisqu'il est même admis implicitement dans la question que la femme ne peut être autrement que mariée (le "seul salaire" auquel il est fait référence ne pouvant être autre que celui de son mari). Il est donc étonnant de constater que cette deuxième réponse est préférée à la première chez les femmes de moins de 25 ans (qui la choisissent même

légèrement plus que les hommes du même âge). Cette remarque ne peut qu'inciter à relativiser l'effet âge ainsi mis en exergue, avant toute étude plus approfondie.

Les variations de la norme selon le statut socio-démographique:

Le statut matrimonial influence fortement les réponses des enquêtés. A propos des conflits entre vie personnelle et travail, tout d'abord, il semble que le divorce joue un rôle tout à fait différent selon qu'il concerne un homme ou une femme.

En effet, si les hommes divorcés ressentent moins de contrainte que les hommes mariés, c'est exactement l'inverse qui se produit chez les femmes. Au total, 45,5% des divorcées estiment subir des conflits travail-vie familiale ce qui n'est le cas que de 32,4% des hommes divorcés, qui ont plus rarement la garde des enfants (voir tableau 6).

De même, si les hommes divorcés ne sont guère plus favorables au travail féminin que les hommes mariés, 13 points séparent en revanche l'opinion favorable au travail féminin des divorcées de celle des femmes mariées (tableau 7).

Tableau 6: *Les divorcées premières victimes du conflit travail-vie personnelle*

% de ceux déclarant des conflits entre travail et vie personnelle

	célibataires	mariés	divorcés
femmes	31.1	43.6	45.5
hommes	27.5	40.3	32.4

Tableau 7: *Les différences hommes-femmes dépendent du statut matrimonial.*

% de défavorables au travail féminin.

	célibataires	mariés	divorcés
femmes	38.9	56.2	43.4
hommes	39.3	60.9	55.6

Certes, l'interprétation d'un effet "statut matrimonial" est beaucoup plus délicate que celle d'un effet âge dans la mesure notamment où ce statut peut être, pour une part, volontaire ce qui n'est évidemment pas le cas de l'âge. En ce sens, le statut matrimonial joue à la fois par ses effets directs - les contraintes familiales d'une femme

seule avec des enfants sont nécessairement plus lourdes, donc plus ressenties que celles d'une femme sans enfant- mais aussi par des effets "en amont". Ainsi, les femmes divorcées ou célibataires n'ont pas le même âge et n'appartiennent pas à la même génération que les veuves par exemple. De plus, il est probable que le divorce "selectionne" en quelque sorte les femmes les plus sensibles aux conflits évoqués. Dans cette hypothèse, les femmes les plus favorables au travail féminin seraient aussi les plus sensibles aux contraintes pesant sur celui ci et les plus décidées à refuser une norme traditionnelle qu'elles n'intériorisent pas du tout.

De même que le statut matrimonial, la catégorie socio professionnelle influence les réponses des enquêtées. Il apparait alors de façon encore plus nette que les réponses aux deux questions analysées semblent plus souvent motivées par des représentations du "rôle" (au sens de Goffman) de chaque sexe que par des conditions réelles et tangibles de l'exercice de l'activité féminine

Ainsi, ce ne sont pas nécessairement les professions aux horaires les plus problématiques (comme les personnels de service) qui affirment connaître des conflits travail-famille, comme une interprétation "mécaniste" de la question aurait pu le laisser prévoir. En fait, il semble bien que l'on voit plutôt les femmes des catégories socio-professionnelles élevées se montrer plus sensibles que les autres aux contraintes familiales (tableau 8).

Tableau 8: *La sensibilité croît avec la C.S.P.*

% de femmes déclarant des conflits entre travail et vie personnelle dans chaque catégorie

!	!	!	!	!	!
!pers.service!	!ouvrières!	!employées!	!cadres moy!	!cadres sup!	!
! 26.3	! 33.1	! 35.5	! 52.4	! 47.9	!

Population féminine seulement.

L'évolution des déclarations: effet de diffusion ou de génération?

Les opinions féminines résultant souvent, on vient de le voir, de l'adhésion à différentes normes sur le partage des rôles selon les sexes, n'est-il pas légitime de chercher à appréhender l'évolution récente de cette norme et de sa diffusion? En effet, tout donne à penser que certains changements factuels (scolarisation plus poussée des filles, accession à des métiers plus intellectuels ou tertiaires) peuvent faire évoluer assez rapidement de telles positions.

En termes techniques, on cherche l'origine de l'évolution récente parmi les quatre effets suivants:

-Un effet de diffusion pure touchant indistinctement toutes les tranches d'âge et toutes les générations.

-Un effet de cycle de vie dans lequel les tranches d'âge, délimitées par les grandes étapes de la vie (mariage, entrée dans la vie

active, naissances des enfants, retraite etc...), l'emportent sur les générations. Toute évolution s'explique alors par les modifications du cycle de vie, ce qui rend peu opérationnelle cet effet pour expliquer des évolutions rapides.

-Un effet de génération que l'on qualifiera d'"historique", lié à un événement particulier ayant affecté une génération particulière et se traduisant soit par un point de rebroussement, soit par une onde résiduelle. Ce type d'effet concerne par exemple les personnes ayant suivi leurs études pendant la guerre (effet de rebroussement), ou bien les générations d'après mai 1968 (que l'on peut éventuellement ranger du côté des effets à onde résiduelle).

-Un effet de génération "pur" dans lequel chaque génération se montre plus "moderniste" que la précédente; l'évolution rapide s'explique alors par le fait qu'une génération arrivante ultra moderniste remplace une génération partante qui l'est beaucoup moins, les générations intermédiaires ne changeant pas leur profil dans l'intervalle. Il s'agit alors d'un véritable effet de structure, puisque, les liens entre cohortes et opinions demeurant inchangés, l'opinion globale ne change que par la modification des poids respectifs des cohortes.

Présentons tout d'abord brièvement les évolutions chronologiques, afin de mieux mettre en lumière la rapidité de ce phénomène.

Tableau 9: *De plus en plus de femmes acceptent l'activité féminine*

% de femmes opposées à l'activité féminine

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
67.6	64.6	65.2	57.4	60.0	56.6	57.7

Tableau 9 bis: *De plus en plus de conflits travail-vie personnelle*

% de femmes ressentant un conflit travail-vie personnelle

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
28.6	38.1	37.3	34.4	46.2	40.6	40.7	39.3

Dans les deux tableaux ci-dessus, seule la population féminine est concernée.

Devant la rapidité d'une telle évolution, l'effet modification du cycle de vie est inopérant; il reste donc trois possibilités (diffusion, historique, et génération pur) et la comparaison des résultats pour différentes cohortes fictives entre 1978 et 1984 permettra de choisir

l'effet le plus approprié, étant bien entendu que seules des indications qualitatives pourront être retenues. Ces cohortes sont des tranches d'âges de 6 ans dont on compare les déclarations aux deux dates extrêmes de l'enquête: par exemple, les 18-23 ans de 1978 et les 24-29 ans de 1984 appartiennent à la même cohorte fictive. Afin de rapprocher deux générations voisines, on compare les déclarations de la même classe d'âge aux deux dates extrêmes; pour mesurer l'effet instantané du cycle de vie, on compare deux tranches d'âges consécutives (donc, correspondant à la même cohorte) aux deux dates extrêmes.

Si l'effet génération pur paraît important pour la question sur la légitimité du travail féminin, il semble que l'on ait plus affaire à un effet d'"onde résiduelle" en ce qui concerne la déclaration de conflits ressentis. Cela signifie que c'est bien la génération arrivant à 18 ans en 1984 qui est à l'origine d'une partie de l'évolution des opinions sur le travail féminin. en revanche, c'est la sortie d'activité en 1984 des dernières cohortes de femmes exprimant faiblement des conflits semble devoir expliquer l'évolution des réponses à cette deuxième question: ce dernier effet est la traduction statistique d'un changement déjà ancien puisqu'il concerne des générations nées autour de 1925 (tableau 11).

Tableau 10: *Comparaisons des générations: réponses favorables au travail féminin*

!gen.!	!gen.!						
!18-23ans!	!24-29ans!	!30-35ans!	!36-41ans!	!42-47ans!	!48-53ans!	!54-59ans!	!60-65an!
! +17.5 !	! +10.1 !	! + 5.7 !	! +18.0 !	! + 9.0 !	! + 9.2 !	! + 3.6 !	! - 0.4 !

guide de lecture: la première case signifie que la cohorte ayant entre 18 et 23 ans en 1984 (femmes nées entre 1961 et 1966) est "plus favorable de 17,5 points" au travail féminin que la cohorte ayant eu le même âge en 1978 (femmes nées entre 1955 et 1960).

Tableau 11: *Comparaisons des générations: déclarations de conflits entre travail et vie personnelle*

!gen.!	!gen.!						
!18-23ans!	!24-29ans!	!30-35ans!	!36-41ans!	!42-47ans!	!48-53ans!	!54-59ans!	!60-65an!
! + 4.0 !	! + 2.4 !	! - 2.5 !	! + 7.6 !	! + 2.5 !	! +15.2 !	! +16.8 !	! N.S !

guide de lecture: la première case signifie que la cohorte ayant entre 18 et 23 ans en 1984 (femmes nées entre 1961 et 1966) déclare plus de conflits de 4.0 points que la cohorte ayant eu le même âge en 1978 (femmes nées entre 1955 et 1960).

Les deux tableaux suivants, qui donnent l'évolution d'une même cohorte fictive entre les deux dates extrêmes achèvent de montrer que les effets de génération (pur ou historique) sont beaucoup plus forts que les variations temporelles d'une même génération. Il semble donc qu'il faille envisager les variations d'attitude des femmes vis-à-vis du travail plus comme les résultats de changements structurels que comme la diffusion uniforme de nouvelles normes et de nouvelles représentations des rôles des hommes et des femmes.

L'autre élément apporté par ces deux derniers tableaux est l'incidence des passages aux différentes étapes du cycle de vie. On peut en effet remarquer, notamment sur la deuxième question, que, dans une tendance générale de forte croissance des déclarations de conflits ressentis, certaines "cohortes" déclarent moins de conflits en vieillissant. Il faut certainement y voir l'allègement de certaines contraintes, tant familiales (départ des enfants) que financières.

Tableau 12: *Evolutions des générations: réponses favorables au travail féminin*

! cohorte1!	! cohorte2!	! cohorte3!	! cohorte3!	! cohorte4!	! cohorte5!	! cohorte6!	! cohorte!
! 18-23ans!	! 24-29ans!	! 30-35ans!	! 36-41ans!	! 42-47ans!	! 48-53ans!	! 54-59ans!	! 60-65an!
! + 8.2 !	! + 6.8 !	! + 3.6 !	! + 2.1 !	! + 7.6 !	! + 2.6 !	! - 0.8 !	! - 2.8 !

guide de lecture: la première case donne l'évolution de la cohorte ayant eu de 18 à 23 ans en 1978 (femmes nées entre 1955 et 1960) entre 1978 et 1984

Tableau 13: *Evolutions des générations: déclarations de conflits*

! cohorte1!	! cohorte2!	! cohorte3!	! cohorte4!	! cohorte5!	! cohorte6!	! cohorte6!	! cohorte!
! 18-23ans!	! 24-29ans!	! 30-35ans!	! 36-41ans!	! 42-47ans!	! 48-53ans!	! 54-59ans!	! 60-65an!
! +18.5 !	! + 6.9 !	! - 7.9 !	! - 5.3 !	! + 8.6 !	! +11.0 !	! + 8.0 !	! N.S !

guide de lecture: la première case donne l'évolution de la cohorte ayant eu de 18 à 23 ans en 1978 (femmes nées entre 1955 et 1960) entre 1978 et 1984.

1-3) Les choix des horaires de travail: des arbitrages différents selon le sexe.

Une façon d'envisager les choix et les contraintes qui se manifestent dans l'univers du travail consiste à étudier la préférence pour la flexibilité journalière du temps de travail (par opposition à une "flexibilité" mensuelle ou annuelle). Il semble qu' une préférence pour la flexibilité journalière soit l'expression d'un conflit, pour reprendre la terminologie des questions précédemment étudiées. Il apparaît alors nettement deux faits saillants, qui confirment certaines de nos hypothèses précédentes.

-Tout d'abord, les choix d'horaires sont beaucoup plus fondés sur le besoin de concilier vie professionnelle et vie personnelle que ne l'aurait laissé prévoir le simple examen des conflits exprimés. Les choix d'horaires quotidiens plus souples sont le fait de 48% des femmes alors que seulement 39% déclaraient des conflits en 1985. L'expression des conflits sous-estime donc bien le poids des contraintes effectives.

-De plus, alors que les normes et les objectifs étaient choisis sensiblement de la même façon par les hommes et les femmes il existe de nettes différences entre les deux sexes pour les choix d'horaires: si 48% des femmes actives choisissent la flexibilité journalière ou hebdomadaire, seuls 36% des hommes en font autant (tableau 14).

Tableau 14: *Les femmes sont plus sensibles aux aménagements d'horaires quotidiens qu'aux vacances.*

% de réponses aux différents items de la question: "Dans le cas d'une réduction du temps de travail, quel type d'aménagement choisiriez vous?"

	! temps ! partiel	! horaires ! journaliers	! souplesse ! semaine-mois	! long congé ! souplesse an.!
! femmes	! 22.0	! 25.9	! 25.4	! 17.2
! hommes	! 13.1	! 23.2	! 33.0	! 24.9

Les deux tableaux suivants soulignent de nouveau l'écart existant entre la déclaration de conflits ressentis et l'existence d'une réelle contrainte. En effet, ce sont les femmes mariées (qui, rappelons-le déclaraient moins souvent que les divorcées ressentir des conflits) qui choisissent le plus les "stratégies" d'horaires "pro-familiales". De plus, alors que les femmes divorcées ou célibataires préfèrent autant le pouvoir d'achat que les hommes de même situations matrimoniales, les femmes mariées préfèrent au contraire nettement plus le temps libre que les hommes mariés. Ce dernier résultat semble renforcer l'idée, développée à propos de la question sur la légitimité du travail féminin, selon laquelle le mariage interviendrait au coeur même du choix

activité-famille, dans la mesure où il s'accompagnerait souvent de l'adoption d'un partage traditionnel des rôles entre les sexes.

Tableau 15: *Les femmes mariées choisissent la souplesse journalière.*

% de réponses "plus de temps partiel" ou "horaires journaliers plus souples".

	Célibataire	Marié	Divorcé
femmes	31.8	55.9	39.3
hommes	31.4	38.9	27.1

Tableau 16: *Les femmes mariées se distinguent notablement des hommes mariés sur le partage pouvoir d'achat-temps libre.*

% de réponses "plus de temps libre".

	Célibataire	Marié	Divorcé
femmes	43.0	41.6	37.4
hommes	42.4	33.3	36.3

On retrouve ce décalage entre conflits avoués et arbitrages quotidiens dans la distribution des choix d'horaires selon les catégories socio professionnelles: alors que, on s'en souvient, les conflits déclarés augmentaient avec le niveau de C.S.P. (en admettant qu'il existe une hiérarchie de ces catégories), les choix d'horaires révélateurs de contraintes quotidiennes sont au contraire principalement le fait des C.S.P. les plus "basses" (tableau 17). Ne retrouve-t'on pas là la différence de sens, relevée par J.Fagnani (), que donnent les femmes des différentes catégories sociales à l'expression "vie personnelle", les cadres comprenant "détente et repos" quand les employées entendent "tâches ménagères"?

Tableau 17: *Les ouvrières sont les plus nombreuses à révéler des contraintes quotidiennes sur leurs horaires.*

En %. Population féminine seulement.

"En cas de réduction du temps de travail, quel aménagement choisiriez vous?"

	Pers. serv	Ouvrière	Employée	C. Moyen	C. Sup
Temps partiel	13.1	25.2	21.5	23.2	25.5
Horaires jour	31.0	29.3	26.6	23.2	11.8

PARTIE II.
RELATIVISER L'IDEE
D'UNE OPINION FEMININE

PARTIE II: RELATIVISER L'IDEE D'UNE OPINION FEMININE

La situation particulière des femmes devant le marché du travail et les conflits qu'elles déclarent ressentir entre travail et vie personnelle amènent à se poser la question suivante:

Existe-t'il une demande spécifique de la part des femmes, adressée aux pouvoirs publics ou aux organismes sociaux ? Si oui, est elle le reflet d'une situation propre ou bien celui d'une perception plus inquiète d'une situation identique à celle des hommes? Il ne s'agit pas ici de s'intéresser aux demandes de protection ou d'aide des cas particulièrement dramatiques, mais d'appréhender une demande moyenne et des sentiments quotidiens.

Pour répondre à cette question, trois types de demandes vont être étudiées successivement:

-La recherche de protection contre les risques financiers du chômage;

-La demande de protection juridique dans le cas de divorce ou de conception extra-conjugale;

-Enfin, la demande la plus chargée affectivement et qui concerne particulièrement les femmes, à savoir celle de sécurité face aux violences physiques (agressions, cambriolages).

En cas de chômage prolongé:

L' enquête permet d'appréhender les quatre thèmes suivants:

- Les femmes sont elles plus inquiètes vis-à-vis du chômage?
- Sont elles moins informées?
- A qui s'adressent elles en cas de chômage?
- Sont elles plus ou moins solidaires vis-à-vis des chômeurs?

Tout d'abord, il est impossible d'affirmer que les femmes sont plus alarmistes que les hommes sur l'évolution future du chômage. En 1985, 70% des femmes estiment que le nombre de chômeurs va augmenter et 71% des hommes en font autant. Certes, il existe de légères différences entre les femmes selon leur âge: les femmes les plus âgées se montrent un peu moins pessimistes que les plus jeunes et aussi moins que les hommes de leur âge. Toutefois, ces écarts ne sont pas réellement significatifs. Il subsiste des différences, en apparence du moins, sur le traitement social du chômage. Ainsi, les femmes sont elles moins bien informées sur la situation: 27% d'entre elles pensent que tous les chômeurs reçoivent des indemnités, erreur qui n'est commise que par 20% des hommes en 1985. En fait, il convient de nuancer ce résultat au vu des variations non négligeables affectant les opinions selon l'âge de l'enquêté. En effet, si l'on fait abstraction des individus âgés de plus de 60 ans, dont on peut penser qu'il sont moins concernés par le problème, la différence entre les sexes se réduit légèrement: 22% des

femmes âgées de 18 à 59 ans contre 16.4% des hommes des mêmes tranches d'âges pensent que tous les chômeurs sont indemnisés.

De fait, dès cette question, on remarque que c'est entre 40 et 59 ans que les opinions féminines et masculines sont les plus proches (tableau 19).

Tableau 19 : *Les femmes de moins de 25 ans mieux informées que les hommes du même âge.*

% de réponses "oui" à la question "pensez vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités?" (N=6000; moyenne 1983_84_85).

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et +
Femmes	12.1	20.0	23.9	38.5
Hommes	14.0	12.5	20.3	28.5

A propos des aides que chercheraient les femmes en cas de chômage prolongé, il semble impossible de s'en tenir à des résultats globaux tant les différences par âge sont importantes (tableau 20). Les plus âgées s'adresseraient de préférence à leur famille; en revanche, celles d'âge moyen feraient plus que les hommes appel à l'aide institutionnelle. Ceci reflète sans doute le fait que l'action sociale a surtout développé des solutions pour les femmes seules avec enfants. Egalement, plus que les femmes, les hommes songeraient à se faire aider par les amis, les syndicats, les organismes d'entraide.

Tableau 20: *L'aide des travailleurs sociaux est surtout demandée par les femmes d'âge moyen.*

Différence entre % de femmes et % d'hommes à l'intérieur d'une même classe d'âge. (N= 6000; actifs de 1983_84_85).

En cas de	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et +
chômage prolongé				
appel aux trav. sociaux	+ 5.2	+ 8.6	+ 4.7	-12.5
appel à la famille	=	+1.8	=	+11.8

Les solutions que proposent les femmes pour faire face aux problèmes financiers du traitement social du chômage sont, encore une fois, plus marquée par l'âge que par la féminité. Certes, globalement, les femmes dans leurs déclarations se montrent moins solidaires que les hommes: seules 34.5% d'entre elles préconisent l'augmentation des cotisations

contre 40% des hommes. Mais ceci est surtout le fait des femmes les plus jeunes (moins de 25 ans) et des plus de 60 ans (tableau 21). De même, parmi celles qui préconisent d'augmenter les cotisations, les femmes d'âge extrême se caractérisent par le désir d'une solidarité moyenne visant à augmenter les cotisations ou à augmenter les durées de versement plutôt que par celui d'une solidarité que l'on pourrait qualifier de "minimale" (donner un minimum à tous les chômeurs) (tableau 22).

Tableau 21: *Les femmes seraient-elles moins solidaires?*

% préconisant une hausse des cotisations (N=4000; moyenne 1984-1985)

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et +
Femmes	37.9	39.0	31.9	30.9
Hommes	40.4	39.1	38.0	42.6

Tableau 22: *Les femmes de 40-59 ans pour une solidarité "minimale"*

% optant pour le versement d'un revenu minimum à tous les chômeurs. Seulement parmi ceux optant pour la hausse des cotisations, soit 1330 personnes.

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et +
Femmes	84.4	82.9	88.0	83.2
Hommes	85.7	82.5	81.5	83.2

En revanche, c'est avant 40 ans que les femmes se montrent plus favorables que les hommes au versement de prestations identiques à tous les chômeurs quelle qu'ait été leur situation antérieure sur le marché du travail.

Tableau 23: *% partisans de l'équitépartition des prestations.*

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et +
Femmes	48.4	47.7	48.1	55.6
Hommes	43.9	42.8	49.8	55.3

Chez les partisans de prestations modulées en fonction des caractéristiques du chômeur, les femmes de moins de 60 ans accordent plus d'importance aux caractéristiques du foyer auquel il appartient qu'aux siennes propres (tableau 24).

Tableau 24: Assurer le revenu du foyer plus que celui de l'individu

	Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et +
Femmes	69.7	73.8	68.7	62.4
Hommes	65.9	63.2	61.9	64.6

L'aide croissante demandée aux travailleurs sociaux concerne toutes les générations.

Encore une fois, dans ces écarts d'opinion l'âge joue un rôle important. S'agit il d'effets de génération ou, toutes les cohortes sont elles touchées de la même façon? L'examen n'est possible que sur une seule question: *A qui vous adresseriez vous en cas de chômage prolongé?* Cependant, la réponse est ici tellement claire que cette limitation n'est pas gênante. Il est possible d'affirmer que l'évolution constatée au niveau global est bien le fait d'une diffusion uniforme dans toutes les générations. Cette évolution touche principalement la demande d'aide que les femmes adressent aux travailleurs sociaux: réunissant 17.6% des réponses en 1978, cette demande a été exprimée par 37.9% des femmes en 1984, soit une hausse de 20 points. Or, à l'intérieur de chaque "cohorte", l'évolution entre 1978 et 1984 est proche de ces +20 points. On a comparé les chiffres obtenus pour les 18-23 ans en 1978 avec ceux obtenus pour les 24-29 ans en 1985 (il s'agit donc des femmes nées entre 1955 et 1960), puis de même pour les autres générations (tableau 25).

Tableau 25: L'appel croissant aux travailleurs sociaux concerne toutes les générations.

Différence des pourcentages de la même "cohorte" entre 1984 et 1978.

Cohorte1	Cohorte2	Cohorte3	Cohorte4	Cohorte5	Cohorte6	Cohorte7	Cohorte8
18-23ans	24-29ans	30-35ans	36-41ans	42-47ans	48-53ans	54-59ans	60-65ans
+16.9	+18.7	+23.0	+17.65	+18.7	+16.3	+20.3	+11.9

Le rôle de l'activité.

L'activité influe sur les réponses concernant l'indemnisation du chômage. On retrouverait alors indirectement un effet de générations, puisque le taux d'activité féminine varie d'une génération à l'autre. De manière générale, le fait de travailler modifie les opinions des femmes en les rapprochant de celles des hommes (tableau 26). Ce rôle de l'activité n'est toutefois pas uniforme dans la mesure où:

-la non-activité des femmes de moins de 25 ans peut signifier la poursuite d'études longues et non l'adoption définitive du statut de femme au foyer.

-la non-activité des 40-59 ans résulte parfois de la pré-retraite.

Tableau 26: *Les actives plus proches des actifs que des inactives.*

	En % (N=6000)		
	- de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans
!Pensent que tous les ! !chômeurs reçoivent ! !des indemnités !			
!Femmes actives !	13.6	17.3	20.9
!Ménagères !	11.4	23.4	26.7
!Hommes (actifs) !	8.8	13.0	21.0

Cette similitude des opinions des femmes et des hommes actifs se retrouve à propos des solutions envisagées pour l'indemnisation du chômage. De 18 à 59 ans, les femmes actives ne sont pas plus nombreuses que les hommes à penser aux travailleurs sociaux en cas de chômage prolongé; les femmes inactives sont, elles, beaucoup plus nombreuses à le faire. De même, après 25 ans, les actifs présentent la même solidarité face au chômage ("il faut augmenter les cotisations"). Soulignons que le fait d'avoir été au chômage durant les 12 mois ayant précédé l'enquête a peu d'incidence sur la nature des réponses aux questions sur le traitement social du chômage.

Divorce, justice, pouvoirs publics.

Les femmes ne se montrent pas plus inquiètes que les hommes à propos du problème non spécifiquement féminin du chômage; mais elles expriment une demande plus poussée d'aide de la part des organismes sociaux. Dans ce qui suit, on se pose les mêmes questions à propos de domaines traditionnellement considérés comme affectant plus les femmes. L'opinion sur les devoirs du père lors d'une naissance hors mariage est trop unanime (93% de la population estiment que le père est responsable financièrement et doit reconnaître l'enfant) pour qu'il puisse y avoir de notables différences entre hommes et femmes. Il n'en va pas de même pour le divorce. En effet, si 64% des hommes estiment que le père "biologique" doit toujours aider financièrement la mère après le divorce, cette opinion est partagée par 76% des femmes. Soulignons encore une fois que les âges où la distance entre les sexes est la plus faible sont ceux compris entre 40 et 59 ans. Faut-il voir là l'effet déjà noté de la singularité des femmes de la génération née entre 1925 et 1945 (tableau 27).

Tableau 27: *Etre aidé après le divorce.*

% estimant que le père doit toujours aider après le divorce (N =4000)

	! Moins de 25 ans!	25-39 ans	! 40-59 ans	! 60 ans et +!
! Femmes	! 67.6	! 69.6	! 73.6	! 89.2
! Hommes	! 56.1	! 57.5	! 66.7	! 77.0

Sur l'intervention des pouvoirs publics dans les affaires de divorce, on retrouve le problème déjà signalé à propos de la question sur les naissances extra-conjugales. La trop forte unanimité favorable à cette intervention interdit toute différenciation probante. On peut cependant noter que les femmes déclarent moins souvent, sur cette question, "ne pas savoir", et ceci quel que soit l'âge considéré. Ce phénomène est suffisamment rare, surtout chez les femmes de plus de 60 ans pour qu'il soit révélateur d'une conscience plus aigüe de ces difficultés chez les femmes.

Plus significative est la différence d'appréciation sur le fonctionnement de la justice: plus concernées par les problèmes de divorce où la justice intervient, elles sont aussi plus mécontentes du fonctionnement de celle-ci. Cela est vrai pour toutes les classes d'âge exceptée celle des 40-59 ans. En revanche, les femmes divorcées sont moins critiques à l'égard de la justice que les hommes de même statut. Il faut cependant nuancer ce résultat: il s'agit plus d'une position particulièrement négative des hommes divorcés que d'un jugement optimiste de la part des femmes divorcées.

Enfin, notons que l'activité joue ici un rôle mineur, en tout cas beaucoup plus faible que le sexe ou le statut matrimonial: les femmes actives sont plus proches des inactives que des hommes (tableau 28).

Tableau 28: *Sur l'aide financière du père après divorce, les femmes actives sont plus proches des inactives que des hommes.*

En % N=4000

! Estiment que le père !	!	!	!	!
! doit toujours aider !	! - de 25 ans !	! 25-39 ans !	! 40-59 ans !	! 60 ans et + !
! financièrement... !	!	!	!	!
! Femmes actives !	! 65.1 !	! 69.1 !	! 70.3 !	! 68.9 !
! Ménagères !	! 69.2 !	! 70.2 !	! 76.6 !	! 72.7 !
! Hommes (actifs) !	! 48.9 !	! 57.6 !	! 66.3 !	! 60.2 !

Insécurité et inquiétude.

Les femmes expriment plus souvent leur inquiétude face aux agressions. En effet, 55.8% d'entre elles se déclarent beaucoup ou assez inquiètes de l'éventualité d'une agression contre 42.3% des hommes. De plus, ce phénomène est relativement indépendant de l'âge; il y a bien sûr croissance avec l'âge de ceux qui se déclarent inquiets, mais la différence entre les sexes reste importante à l'intérieur de chaque tranche d'âge. Cependant, ce sont les âges extrêmes qui présentent les plus grands écarts masculin-féminin (tableau 29). Etre active ou non ne change rien aux déclarations (tableau 30).

Tableau 29: *L'âge influence peu le surcroît d'inquiétude des femmes*

N=4000; moyenne 1984-1985.

% de ceux qui sont inquiets d'une agression

	! Moins de 25 ans!	25-39 ans	! 40-59 ans	! 60 ans et +!
! Femmes	! 53.8	! 47.9	! 56.7	! 64.4
! Hommes	! 35.0	! 38.1	! 44.1	! 51.4

% de ceux qui sont inquiets d'un cambriolage

	! Moins de 25 ans!	25-39 ans	! 40-59 ans	! 60 ans et +!
! Femmes	! 67.4	! 65.1	! 71.0	! 71.0
! Hommes	! 61.4	! 67.1	! 69.7	! 66.8

% de ceux qui sont inquiets de l'éventualité d'une maladie grave

	! Moins de 25 ans!	25-39 ans	! 40-59 ans	! 60 ans et +!
! Femmes	! 70.2	! 76.3	! 81.6	! 85.4
! Hommes	! 58.8	! 60.6	! 72.2	! 78.6

Tableau 30: *L'activité ne réduit pas l'inquiétude.*

Différences avec les % hommes actifs de chaque classe d'âge.

Inquiétude à propos des agressions	- de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans
Femmes actives	+ 5.3	+ 8.1	+11.9
Ménagères	+ 5.0	+10.1	+15.8

Inquiétude à propos des cambriolages	- de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans
Femmes actives	+ 3.7	- 1.8	- 1.6
Ménagères	+ 1.5	- 3.7	+ 5.5

Inquiétude à propos de l'éventualité d'une maladie grave	- de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans
Femmes actives	+ 1.8	+12.3	+ 9.4
Ménagères	+11.9	+17.3	+10.8

Toutefois, cette peur des voies de fait est très fortement attachée à la nature du risque. En effet, la différence est beaucoup moins sensible à propos des risques de cambriolage qui inquiètent beaucoup ou assez 69% des femmes contre 67.1% des hommes. En revanche, le risque d'une maladie grave affecte beaucoup ou assez 80% des femmes contre 67.6% des hommes: la différence restant importante même dans les classes d'âge où la maladie touche beaucoup plus les hommes que les femmes, l'âge moyen plus élevé des femmes ne peut rendre compte à lui seul de l'intégralité de ce phénomène. Il semble donc que les femmes soient plus inquiétées par toute atteinte à l'intégrité physique, quelle que soit l'origine de la violence subie. On sait par ailleurs que les femmes se déclarent beaucoup plus souvent que les hommes victimes d'affections bénignes (insomnie, nervosité, maux de tête...).

Il convient, d'autre part, de tenir compte de ce que l'on pourrait appeler un "effet enquêteur", provenant de l'interaction et de ses conséquences entre deux individus habitués chacun à tenir un rôle en face de l'autre et à en attendre un, complémentaire, de la part de leur

vis-à-vis. Loin d'être une limitation de ce genre d'enquêtes, ce "biais-enquêteur" est au contraire une source précieuse d'informations sur les déformations que peut subir le discours d'un enquêté en situation expérimentale, à condition toutefois de disposer de renseignements précis sur chaque enquêteur. Si cet "effet enquêteur" joue à plein lorsque l'enquêté décrit sa situation (ce qui influence notamment les déclarations d'affections bénignes), il est d'amplitude beaucoup plus faible lorsque l'on s'intéresse aux préoccupations "sécuritaires" (voir tableau suivant). On peut donc supposer que les différences constatées entre femmes et hommes sur ce sujet résultent bien de perceptions intériorisées et non de la simple expression des rôles que chaque sexe est tenu de représenter.

Tableau 31: *Un effet enquêteur de faible amplitude.*

% de réponses "c'est un grave problème" ou "c'est un problème" aux questions sur le cambriolage, la sécurité individuelle, et le vandalisme, selon que l'enquêteur est un homme ou une femme. Population féminine seulement en 1985 (1080 individus).

!l'enquêteur est...	! une femme	! un homme	!
! Cambriolage	! 75.5	! 80.2	!
! Sécurité individuelle	! 72.8	! 78.8	!
! Vandalisme	! 75.5	! 79.9	!

2-4) Que faut il attendre de l'enseignement?

Pour la première fois en 1985, un important volet de questions concernant l'enseignement a été introduit dans l'enquête "Aspirations". Il s'agissait de connaître l'opinion de nos concitoyens sur le système éducatif tel qu'il existe actuellement, mais aussi d'appréhender leurs conceptions de l'éducation (c'est à dire ses finalités et ses moyens optimaux). S'il s'agit là encore d'étudier une demande de politique spécifique, dans la mesure où l'enseignement est géré par l'Etat, on ne peut néanmoins faire abstraction du fait que l'on retrouve le problème de l'éducation à trois niveaux distincts dans une enquête d'opinions. En amont tout d'abord, le niveau d'éducation d'un individu participe fortement à la formation et à l'expression de son opinion. Puis, tout comme les sujets précédemment étudiés, il peut être objet de l'opinion et du jugement lui même. Enfin, les conceptions actuelles de l'enseignement ont à n'en pas douter une influence sur le devenir des futures générations, surtout si l'on s'intéresse, dans une optique d'économie politique de l'éducation, aux différences et discriminations à l'intérieur de la population française qui résultent des différents niveaux d'éducation.

De cette triple nature du sujet considéré découlent trois types d'analyses: une présentation de résultats globaux comparant les opinions masculine et féminine, une description des niveaux de diplômes détenus actuellement par les Français ainsi que de leurs trajectoires scolaires (niveaux des parents comparés aux niveaux des enquêtés), enfin, une étude des liens entre trajectoire et conception de l'enseignement, tentant de mettre en lumière l'influence du passé (trajectoire) sur l'avenir (enseignement que l'on va choisir pour ses enfants). En fait, seules les deux dernières analyses vont ici fournir des résultats dignes d'intérêt dans la mesure où les opinions des femmes ne diffèrent pas de celles des hommes à propos de l'éducation qu'il s'agisse des objectifs de l'éducation (préparer un métier ou donner des moyens culturels), de l'intérêt de l'informatique à l'école (ouvrir une carrière dans les métiers de l'informatique ou donner des moyens d'apprendre), ou du choix des secondes langues vivantes les plus utiles (allemand ou espagnol).

Afin de décrire la population (principalement féminine) selon ses diplômes, ses trajectoires scolaires et ses "utilisations des diplômes" (en confrontant activité et diplôme), on utilisera une nomenclature agrégée des diplômes, pour la clarté des résultats, mais aussi en raison de la faiblesse des effectifs considérés (une seule année d'enquête ne représente que 2000 individus dont 1060 femmes). Cette agrégation consiste à "couper" la nomenclature INSEE entre les niveaux 2 et 3, puis entre les niveaux 4 et 5. On obtient ainsi trois classes de diplômes: tout d'abord, les diplômes inférieurs ou égaux au BEP ou CAP, puis ceux allant jusqu'à BAC+2 (y compris les diplômes techniques ou professionnels), enfin les diplômes supérieurs à BAC+2. Pour les mêmes raisons de faiblesse de l'échantillon, il est impossible de mesurer les trajectoires des différentes générations existant à l'heure actuelle (il faudrait découper en tranches d'âge, ce qui rendrait impossible toute étude fine croisant sexe, diplôme de l'enquêté, et diplômes des

parents). On proposera donc une photographie de l'ensemble des générations en présence à l'heure actuelle, image par conséquent fortement marquée par l'hystérésis des classes d'âge les plus vieilles et les fluctuations des plus jeunes.

Les effets de trajectoire sont beaucoup plus faibles que ce à quoi on aurait pu s'attendre, et il est surtout étonnant de constater que les hommes sont plus souvent en trajectoire ascendante par rapport à leurs parents que les femmes (tableaux 33 et 34), alors que l'on connaît par ailleurs les évidents progrès de l'éducation féminine ces cinquante dernières années. En fait, cela s'explique par la différence persistante des niveaux de diplômes féminins et masculins: un homme a donc plus de chances de posséder un diplôme supérieur à celui de sa mère, et une femme moins de chances d'en avoir un supérieur à celui de son père. De plus, il ne faut pas négliger le fait que l'agrégation ici proposée impose à un individu un mouvement de grande amplitude et un changement qualitatif important par rapport à ses parents pour n'être pas compté dans la catégorie "stable". En effet, une autre agrégation des diplômes séparant non diplômés, diplômés du technique, et bacheliers ou au dessus, ne montrait aucune différence entre les trajectoires des hommes et celles des femmes. Enfin il convient de noter que les enquêtés ne savent pas toujours indiquer les diplômes de leurs parents, et que ceci est largement dépendant du niveau de diplôme de l'enquêté lui même. En règle générale, à niveau de diplôme égal, les femmes connaissent moins les diplômes de leurs parents que les hommes, et les diplômés du supérieur, quel que soit leur sexe, les connaissent beaucoup mieux que les autres. Si le sexe joue un rôle sur la connaissance de chaque catégorie de diplômé, il n'affecte en rien la dispersion des taux de connaissance entre ces différentes catégories de diplômés.

Tableau 33: *Trajectoires par rapport à la mère.*

Distributions en ligne des différentes trajectoires pour chaque sexe. En %, les effectifs sont entre parenthèses.

	Stable	En hausse	En baisse
Femmes	64.4 (681)	31.0 (329)	4.6 (48)
Hommes	59.0 (555)	36.8 (347)	4.2 (40)

Tableau 34: *Trajectoires par rapport au père.*

Distributions en ligne des différentes trajectoires pour chaque sexe. En %, les effectifs sont entre parenthèses.

	Stable	En hausse	En baisse
Femmes	63.8 (675)	28.9 (306)	7.3 (77)
Hommes	59.2 (558)	33.4 (314)	7.4 (70)

Au total, les enquêtées (Françaises âgées de 18 ans ou plus) sont 57.7% (612 enquêtées) au dessous du CAP-BEP, 33.6% (356 enquêtées) entre CAP-BEP et niveau DEUG, et 8.7% (92 enquêtées) après BAC+2. A titre de comparaison les hommes sont 53.4% (502 enquêtés) dans la première catégorie, 34.8% (327 enquêtés) dans la deuxième et 11.9% (111 enquêtés) dans la dernière.

Enfin, le lien entre activité et diplôme apparait de façon patente lorsque l'on compare les taux d'activité féminine des différentes catégories de diplômes (tableau 35). En effet, si les actives ne représentent que 33.2% des femmes sans diplômes, le taux d'activité passe à 71.7% chez les diplômées du supérieur. Le statut le plus fréquent est encore celui de sans diplôme-ménagère (22.8% des femmes), juste devant celui de moyennement diplômée-active (19.9% des femmes).

Tableau 35: *Distributions des statuts d'activité dans les trois catégories de diplômes pour la population féminine.*

En % (les effectifs sont entre parenthèses).

!Diplômes...	! NUL	! MOY.	! SUP.	!
!Activité	!	!	!	!
! Active	! 33.2 (203)	! 59.4 (211)	! 71.7 (66)	!
! Ménagère	! 39.7 (242)	! 22.5 (80)	! 14.1 (13)	!
! Retraitée	! 25.5 (156)	! 9.9 (35)	! 2.2 (2)	!
! Autres (étudiantes)	! 1.6 (10)	! 8.2 (29)	! 12.0 (11)	!
! Total	! 100.0 (611)	! 100.0 (355)	! 100.0 (92)	!

La mise en évidence de ce lien entre diplôme et activité amène tout naturellement à envisager l'incidence sur l'avenir des conceptions normatives actuelles de l'enseignement. Conformément aux hypothèses les plus générales de l'économie politique de l'éducation (suffisamment générales pour être reprises par les écoles structuralistes, fonctionnalistes, marxistes, ou même les tenants de la théorie du signal et du "hasard moral"), on envisage deux conceptions antagonistes de l'enseignement (grossièrement, une conception utilitaire et une conception culturelle), et l'on tente de déterminer les affinités les plus marquantes entre chacune de ces deux conceptions et des trajectoires scolaires, ou des opinions marquantes sur la famille, le mariage, les enfants (pour plus de détails sur une typologie des conceptions normatives de l'enseignement dans l'enquête Aspirations, voir le rapport à paraître, en juillet 1986, de L.Haeusler, CREDOC). En raison de la faiblesse des effectifs étudiés, il est impossible de déterminer des liens "toutes choses égales par ailleurs". On a donc choisi une analyse de la variance (sur données catégorisées), dont le détail technique est présenté en annexe. Le principal résultat qui se dégage d'une telle analyse est que les opinions féminines en matière

d'éducation sont fortement influencées par les trajectoires des femmes par rapport à leur mère. Il s'agit véritablement là d'une spécificité de la population féminine, population que l'on ne peut comprendre si l'on conserve les déterminants classiques des catégories sociales (diplôme et profession du père).

Les principaux résultats de l'analyse de la variance sont présentés ci dessous, sous forme d'équations où l'"expliquée" est une opinion sur l'éducation et les "explicatives" des trajectoires ou des opinions sur des sujets connexes comme la famille.

1)

a) MCP

$$\begin{aligned} \text{PROF1} &= 0,653 \text{ (EN HAUSSE/MERE)} \\ &3,4 \\ &0,308 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{CULT} &= 1,251 - 0,687 \text{ (STABLE/MERE)} + 0,545 \text{ (STABLE/MERE - MOY)} \\ &0,0 \quad 5,9 \quad 6,5 \\ &0,191 \quad 0,364 \quad 0,295 \end{aligned}$$

b) EMV

$$\begin{aligned} \text{PROF1} &= 0,428 - 0,764 \text{ (EN HAUSSE/MERE)} \\ &9,4 \quad 2,5 \\ &0,255 \quad 0,341 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{CULT} &= 1,392 - 0,779 \text{ (STABLE/MERE)} + 0,574 \text{ (STABLE/MERE - MOY)} \\ &0,0 \quad 5,0 \quad 6,1 \\ &0,214 \quad 0,398 \quad 0,306 \end{aligned}$$

2)

a) MCP

$$\begin{aligned} \text{PROF2} &= 0,312 + 0,536 \text{ (EN HAUSSE/MERE - MOY)} \\ &2,4 \quad 4,3 \\ &0,138 \quad 0,265 \end{aligned}$$

b) EMV

$$\begin{aligned} \text{PROF2} &= 0,331 + 0,595 \text{ (EN HAUSSE/MERE - MOY)} \\ &1,7 \quad 3,0 \\ &0,139 \quad 0,274 \end{aligned}$$

3)

a) MCP

$$\begin{aligned} \text{ALL2} &= 0,308 \text{ (MARIAGE=INTERET ENFANT)} - 0,493 \text{ (NUL-MENAGERE)} \\ &4,6 \quad 3,7 \\ &0,154 \quad 0,236 \end{aligned}$$

BIBLIOGRAPHIE:

(1) Prospective 2005. Rapport numéro 7. C.G.P-C.N.R.S. Colloque national, novembre 1985.

M.Huet: "La progression de l'activité féminine est-elle irréversible?" Economie et statistique, numéro 145, juin 1982.

(2) F.Euvrard: "L'emploi salarié des mères de famille." Projet. PARIS 1986.

(3) P.Bouillaguet-Bernard, A.Gauvin: "Le travail féminin. Famille et système productif." Consommation, numéro 2, 1979.

(4) M.Aglietta, A.Brender: "Les métamorphoses de la société salariale." La France en projet. Calmann-Levy. PARIS 1983.

(5) "L'incidence du second salaire sur les ressources de la famille." Documents du CERC, numéro 47, 1979.

(6) a) B.Lemennicier, L.Levy Garboua: "L'offre de travail féminin et le dilemme autarcie-marché" PARIS, CREDOC, 1979 (communication au séminaire DGRST, décembre 1979.)

b) R.Willis: "A new approach of the economic theory of fertility behavior" Journal of political economy, 1973 (numéro spécial).

c) G.Becker: "A treatise on the family" Harvard university press. 1981

(7) a) A.Pitrou: "Relations entre la vie familiale et la vie professionnelle chez les employés de bureau. L'importance d'une bonne connaissance des secteurs de travail" in LEST, Séminaire d'économie et de sociologie du travail et de la santé, 1980-1981, CNRS-LEST, 1982

b) J.Kellerhals, P.Y.Troutot, E.Lazega: "Microsociologie de la famille" Que sais-je? P.U.F, PARIS, 1984.

(8) M.Villac: "Les structures familiales se transforment profondément" Economie et statistique, numéro 152, février 1983.

(9) D.Blanchet: "Croissances économique et démographique dans les pays en voie de développement: indépendance ou interdépendance?" Population numéro 1, 1985.

(10) J.Tirole: "Concurrence imparfaite." Economica PARIS, 1985.

(11) M.Glaude, F.de Singly: "L'organisation domestique: pouvoir et négociation" Economie et statistique, numéro 187, avril 1986, PARIS.

(12) J.Fagnani: "La durée des trajets quotidiens: un enjeu pour les mères actives" Economie et statistique, février 1986.

A N N E X E

Méthode employée :

Il s'agit d'une analyse de la variance sur une variable expliquée catégorisée (et non numérique continue). On estime des coefficients sur un modèle Log-linéaire en appliquant la méthode des moindres carrés pondérés sur différents échantillons. Ces différents échantillons sont constitués de toutes les sous-populations obtenibles par croisement des variables explicatives du modèle. Par exemple, si le modèle contient deux explicatives à deux modalités chacune, on aura quatre échantillons sur lesquels on mènera la régression. Il va de soi que cette méthode n'est valide que si l'on dispose d'un grand nombre d'observations (elle est même employée de préférence aux analyses classiques dans le cas de très grosses populations).

L'hypothèse statistique de base du modèle (utilisée pour pondérer les moindres carrés) est que la probabilité vraie qu'un individu de l'échantillon j prenne la modalité i de l'expliquée (π_{ij}) est une variable aléatoire de loi multinomiale. On estime alors ces π_{ij} par $\frac{n_{ij}}{n_i} = \pi_{ij}$, fréquence de la modalité j dans l'échantillon i .

Formellement, le modèle est le suivant :

Soit X l'expliquée, X prend les r modalités $[X_1, X_2, \dots, X_r]$ et Y_p les explicatives $p \in \{1, \dots, q\}$, avec $[Y_p^1, \dots, Y_p^d]$ les d_p modalités de l'explicative Y_p .

On pose $S = \frac{1}{q} \sum_{p=1}^q d_p$, qui est le nombre total d'échantillons

obtenibles à partir des expécatives.

On connaît les n_{ij} définis par :

Fréquences des échantillons	$X = X_1$	n_{11}	n_{12}	...	n_{1s_1}	échantillon ① $\left. \begin{matrix} y_1 = y_{11} \\ \vdots \\ y_q = y_{1q} \end{matrix} \right\}$
	$X = X_2$	n_{21}	n_{22}	...	n_{2s_2}	

	$X = X_s$	n_{s1}	n_{s2}	...	$n_{s s_s}$	échantillon ⑤ $\left. \begin{matrix} y_1 = y_{s1} \\ \vdots \\ y_q = y_{sq} \end{matrix} \right\}$

On estime les π_{ij} (probabilités vraies) par $\hat{\pi}_{ij} = \frac{n_{ij}}{n}$

S equations

Modèle :

$$\left\{ \begin{aligned} f &= [f_1, f_2, \dots, f_s] = [X_1] [\beta] + (\varepsilon_1) \\ f &= [f_1, f_2, \dots, f_s] = [X_2] [\beta] + (\varepsilon_2) \\ f &= [f_1, f_2, \dots, f_s] = [X_s] [\beta] + (\varepsilon_s) \end{aligned} \right.$$

$[X_i]$ est la matrice ^{- ligne} décrivant l'échantillon i ; elle dépend du type de coefficient que l'on veut estimer (coefficient d'effet principal, d'effet croisé, ou d'effet conditionnel).

$[\beta]$ est la matrice colonne des coefficients à estimer, évidemment invariante selon i .

Dans la formalisation générale, on ne s'intéresse qu'aux effets principaux - Dans l'exemple, on donnera une méthode d'estimation des effets croisés.

La recherche des effets principaux passe donc par l'estimation de $R = \sum_{p=1}^q (d_p - 1)$ coefficients :

En effet, chaque variable se réduit à $d_p - 1$ modalités libres (ou degrés de liberté), car, si elle a d_p modalités, la dernière est entièrement déterminée par la connaissance des $d_p - 1$ premières.

$$\begin{bmatrix} \beta_1 \\ \vdots \\ \beta_1^{d_1-1} \\ \vdots \\ \beta_2^{d_2-1} \\ \vdots \\ \beta_q \\ \vdots \\ \beta_q^{d_q-1} \end{bmatrix} = (\beta)$$

des X_i s'écrivent alors :

$$X_1 = \begin{bmatrix} \overbrace{1 \ 0 \ \dots \ 0}^{d_1-1} & \overbrace{1 \ 0 \ \dots \ 0}^{d_2-1} & \dots & \overbrace{1 \ 0 \ \dots \ 0}^{d_q-1} \end{bmatrix}$$

$$\begin{matrix} y_1^1 = y_1^1 & y_2^1 = y_2^1 & \dots & y_q^1 = y_q^1 \end{matrix}$$

$$\vdots$$

$$X_q = \begin{bmatrix} \overbrace{-1 \ -1 \ \dots \ -1}^{d_1-1} & \overbrace{-1 \ -1 \ \dots \ -1}^{d_2-1} & \dots & \overbrace{-1 \ -1 \ \dots \ -1}^{d_q-1} \end{bmatrix}$$

$$\begin{matrix} y_1^q = y_1^{d_1} & y_2^q = y_2^{d_2} & & y_q^q = y_q^{d_q} \end{matrix}$$

Dans la méthode utilisée ici, la fonction f transforme le vecteur $(\pi_{i,1}; \dots; \pi_{i,r})$ en $[\text{Log} \frac{\pi_{i,1}}{\pi_{i,r}}; \text{Log} \frac{\pi_{i,2}}{\pi_{i,r}}; \dots; \text{Log} \frac{\pi_{i,r-1}}{\pi_{i,r}}]$ (vecteur à $r-1$ dimensions).

On a alors $(r-1)$ équations par échantillon, et l'on estime $(r-1)$ vecteurs $[\beta^j]$ différents (une série de coefficients par modalité de l'expliquée).

le programme s'écrit alors, pour la modalité j de l'expliquée :

$$\left. \begin{array}{l} \text{équations} \\ \in \{1, 5\} \end{array} \right\} \text{Log} \frac{p_{ij}}{p_{ir}} = \underset{(1, R)}{[X_i]} \underset{(R, 1)}{[\beta^j]} + \varepsilon_i$$

(les p_{ij} sont ~~connus~~ observés).

$$\Leftrightarrow \left\{ \begin{array}{l} \varepsilon_i \\ \varepsilon_i = \text{Log} \frac{p_{ij}}{p_{ir}} - \underset{(1, R)}{[X_i]} \underset{(R, 1)}{[\beta^j]} \end{array} \right.$$

Et l'on minimise la somme pondérée des carrés des erreurs

$$\varepsilon_i : \quad \text{Min}_{[\beta^j] \in \mathbb{R}^R} \sum_{i=1}^S \frac{1}{\hat{V}^2(\text{Log} \frac{p_{ij}}{p_{ir}})} \left\{ \text{Log} \frac{p_{ij}}{p_{ir}} - [X_i][\beta^j] \right\}^2$$

Dans les résultats présentés ci-dessus figurent en fait deux estimations de $[\beta^j]$. La deuxième estimation est obtenue en itérant à partir de cet estimateur $[\beta^j]^0$ des moindres carrés pondérés, de façon à maximiser la vraisemblance à chaque itération : connaissant $[\beta^j]^0$, on en déduit les $\hat{\pi}_{ij}^0$ du modèle (par les situations du modèle), et l'on réestime les $[\beta^j]$ à partir de ces nouveaux ~~p_{ij}~~ $p_{ij} = \hat{\pi}_{ij}^0$.

Cet estimateur du maximum de vraisemblance est moins sévère
 avec la nullité des coefficients (testée par un χ^2) que l'estimateur
 simple des moindres carrés pondérés dès que les échantillons sont
 empiriquement faibles, c'est-à-dire voisins de 15 individus; ceci
 peut paraître dérisoire, mais il faut rappeler que le nombre d'échantillons
 croît très vite avec le nombre d'explicatives et que l'on arrive vite
 à des exigences fortes en termes de population totale: ainsi, avec
 six explicatives à six modalités chacune, on arrive à 216 échantillons,
 et il faut une population totale de 3240 individus pour garantir un
 échantillon moyen de 15 individus! ceci montre que la méthode
 du maximum de vraisemblance n'est valide que sur des données très
 riches. En revanche l'estimateur du maximum de vraisemblance
 permet d'éliminer les coefficients admis par les M.C.P., mais ~~il~~
 divergeait dans l'algorithme. Le programme mis ici en
 œuvre arrête les itérations dès que $\| \tilde{\pi}_i^{(k)} - \tilde{\pi}_i^{(k-1)} \| \leq 10^{-7}$
 où k désigne le rang de l'itération, $\tilde{\pi}_i^{(k)}$ le vecteur $(\tilde{\pi}_{ij}^{(k)})$ des
 probabilités estimées à partir des coefficients, et $\tilde{\pi}_i^{(0)}$ le vecteur (n_{ij}) des
 fréquences observées.

Exemple :

$$X = (x_1, x_2, x_3) \quad \text{expliquée.}$$

$$Y = (y_1, y_2, y_3) \quad \text{expliquée.}$$

$$z = (z_1, z_2) \quad \text{expliquée.}$$

fréquences observées :

n_i	$x = x_1$	$x = x_2$	$x = x_3$	Effet des situations
(y_1, z_1)	n_{11}	n_{12}	n_{13}	$n_1 = n_{11} + n_{12} + n_{13}$
(y_1, z_2)	n_{21}	n_{22}	n_{23}	n_2
(y_2, z_1)	n_{31}	n_{32}	n_{33}	n_3
(y_2, z_2)	n_{41}	n_{42}	n_{43}	n_4
(y_3, z_1)	n_{51}	n_{52}	n_{53}	n_5
(y_3, z_2)	n_{61}	n_{62}	n_{63}	n_6

effets principaux :

$$f [(p_1, p_2, p_3)] = [1 \ 0 \ 1]^t [\beta_1, \beta_2, \beta_3]$$

$$f [(r_1, r_2, r_3)] = [1 \ 0 \ 1 \ 1]^t [\beta_1, \beta_2, \beta_3, \beta_4]$$

$$f [(l_1, l_2, l_3)] = [0 \ 1 \ 1]^t [\beta_1, \beta_2, \beta_3]$$

$$f [(s_1, s_2, s_3)] = [-1 \ 1 \ 1]^t [\beta_1, \beta_2, \beta_3]$$

$$f [(t_1, t_2, t_3)] = [-1 \ 1 \ 1]^t [\beta_1, \beta_2, \beta_3]$$

Soit, compte tenu de f :

$$\left. \begin{aligned} \log \frac{p_1}{p_2} &= (\beta_1)^1 - (\beta_2)^1 - (\beta_3)^1 + \epsilon_6 \\ \log \frac{r_1}{r_2} &= (\beta_1)^1 + (\beta_2)^1 + \epsilon_2 \\ \log \frac{l_1}{l_2} &= (\beta_1)^1 - (\beta_2)^1 + \epsilon_3 \end{aligned} \right\}$$

$$\left. \begin{aligned} \log \frac{p_1}{p_2} &= (\beta_1)^1 - (\beta_2)^1 - (\beta_3)^1 + \epsilon_6 \\ \log \frac{r_1}{r_2} &= (\beta_1)^1 + (\beta_2)^1 + \epsilon_2 \\ \log \frac{l_1}{l_2} &= (\beta_1)^1 - (\beta_2)^1 + \epsilon_3 \end{aligned} \right\}$$

Effet croisé : On estime seulement les coefficients de $Y_1 \times Y_2$ (soit deux coefficients β_{11} et β_{21}).

$$\begin{cases} f(p_{11}; p_{12}; p_{13}) = \beta_{11} + \varepsilon_1 \\ f(p_{21}; p_{22}; p_{23}) = -\beta_{11} + \varepsilon_1 \\ \vdots \\ f(p_{61}; p_{62}; p_{63}) = \beta_{11} + \beta_{21} + \varepsilon \end{cases}$$

La matrice X (de dimension $n \times k$) s'obtient par produit des matrices X d'effets principaux de Y_1 et Y_2 ($Y_1^1 \times Y_2^1$ et $Y_1^2 \times Y_2^1$).

$$\begin{array}{ccc|cc} Y_1 = Y_1^1 & Y_1 = Y_1^2 & Y_2 = Y_2^1 & Y_1 \times Y_2 = 1 & Y_1 \times Y_2 = 2 \\ \hline 1 & 0 & 1 & 1 & 0 \\ 1 & 0 & -1 & -1 & 0 \\ 0 & 1 & 1 & 0 & 1 \\ 0 & 1 & -1 & 0 & -1 \\ -1 & -1 & 1 & -1 & 1 \\ -1 & -1 & -1 & 1 & 1 \end{array} \Rightarrow$$

$$\text{Soit : } X = \begin{bmatrix} 1 & 0 \\ -1 & 0 \\ 0 & 1 \\ 0 & 1 \\ -1 & -1 \\ -1 & -1 \end{bmatrix} \begin{array}{l} = X_1 \\ = X_2 \\ = X_3 \\ = X_4 \\ = X_5 \\ = X_6 \end{array}$$

Références :

1. "The FUNCAT procedure", SAS user's guide, Statistics, 1982, Cary, NC. (pp 287 - 285).
2. C. Gouvieroux : "Économétrie des variables qualitatives" Economica, Paris, 1984.

8 JUL. 1988

